Cercle Généalogique de Rhuys

RESSOURCES GÉNÉALOGIQUES
LE LANGAGE GÉNÉALOGIQUE DE BASE

PATRONYME : c'est le nom de famille. Il apparaît vers le 112è siècle.

SOSA : numérotation en généalogie montante : Moi=1 ; Père=2, mère=3 ; GPpaternel=4, GMpaternelle=5 ; GPmaternel=6 ; GMmaternelle=7 ;

ABBOVILLE : numérotion décimale en généalogie descendante

IMPLEXE : répétition des mêmes ancêtres dans des branches différentes (consanguinité)

Ascendance **AGNATIQUE** : ancêtres portant le même patronyme : par les hommes
Ascendance **COGNATIQUE** : ascendance par les femmes

BMS : C'est l'état-civil jusqu'en 1792 : Baptèmes, Mariages, Sépultures
NMD : C'est l'état-civil depuis 1793 (a/c de la Révolution) : Naissances , Mariages, Décès

Généalogie **ASCENDANTE** : remonter de moi à mes parents, mes grands-parents, …
Généalogie **DESCENDANTE** : partir d'un ancêtre et rechercher tous ses descendants

Quelques **SYMBOLES** en généalogie :

- Naissance : ° ou N ou B (baptême)
- Mariage : X ou M (M1, M2, M3)
- Décès : + ou D ou S (sépulture)
- Divorce :)(
- Père : P
- Mère : M
- Parrain : p
- Marraine : m
- Témoin : t
- Contrat de mariage : Cm
- Ca : aux alentours de (date)
- s.a : sans alliance ; s.p : sans postérité
- Sources : AC (archives communales), AD (archives départementales), AN (Archives nationales) ; ANOM (archives nationales d'outre-mer) ; ANMT (archives nationales du monde du travail)

Calendrier **GRÉGORIEN** : notre calendrier actuel
Calendrier **RÉVOLUTIONNAIRE** ou RÉPUBLICAIN : en vigueur de 1793 à 1805

REGISTRE MATRICULE : contient les fiches matricule des militaires

TSA : tables des successions et absences

TD : tables décennales de l'état civil de l'année 0003 à l'année 0002 (TD des N, TD des M, TD des D)

PALÉOGRAPHIE : science qui consiste à déchiffrer les actes anciens

ENREGISTREMENT : se dit des actes officiels (notamment des actes notariés, hypothèques …) ; Insinuation sous l'Ancien Régime

DROIT CANON : règles en vigueur dans la religion catholique notamment pour la célébration des cérémonies de B, M et S (dispenses de parenté pour le mariage)
DROIT CIVIL : règles en vigueur pour les actes d'état-civil : N, M, D (dispenses de parenté pour le mariage, choix des prénoms)
Pour en savoir plus : https://www.genefede.eu/dictionnaire-de-genealogie/

Reproduction interdite sans autorisation du CGR